

Déclaration liminaire à la CAPA des CPE du 18/01/2018

Cette commission administrative paritaire examine les promotions des Conseillers Principaux d'Éducation selon des règles transitoires à mi-chemin entre l'ancien système d'avancement d'échelon et les bonifications prévues par le Protocole des Parcours Carrière et Rémunération.

C'est une occasion pour le Sgen-CFDT de se féliciter de l'adoption de ces nouveaux principes pour le déroulement de nos carrières :

- une carrière pour tous au même rythme, sauf 2 années, et qui se déroulera sur 2 grades,
- la déconnexion de l'évaluation et de l'avancement, ce que nous demandions depuis plusieurs décennies,
- un véritable accompagnement de la part des inspections.

Néanmoins, nous regrettons le calendrier de mise en place de ce protocole. La revalorisation indiciaire prévue en janvier 2018 est repoussée, la campagne pour la classe exceptionnelle a été effectuée dans l'urgence, et nous n'avons toujours pas la note de service relative à la Hors Classe.

Le PPCR doit aussi permettre d'aboutir à une réelle égalité de promotion entre les hommes et les femmes, proportionnellement à la constitution du corps. La CFDT été particulièrement vigilante sur ce point lors des négociations. Nous serons donc particulièrement attentifs à son respect, aussi bien pour les avancements accélérés que pour les accès à la hors classe et à la classe exceptionnelle. Nous constatons avec plaisir que c'est le cas de ce tableau d'avancement.

Cette année de transition est un peu spéciale, car elle s'appuie sur l'ancien système de notation. Néanmoins, les collègues qui sont promouvables cette année ont été inspectés l'an dernier dans l'optique des nouvelles modalités du RV carrière. Le résultat de ces inspections ont-ils impacté les résultats que nous avons sous les yeux ?

Comme c'est la première CAPA de l'année, nous souhaitons revenir sur les conditions de rentrée. En effet, le ministère a décidé de mettre en place dans l'urgence « Devoirs faits », sans grands moyens supplémentaires. Un dispositif chasse l'autre,... l'inconstance ne nous aide ni à garder le cap, ni à assurer sereinement nos missions.

Les collègues en éducation prioritaire ont été priés d'abandonner les moyens de l'accompagnement éducatif au profit du nouveau dispositif. Les autres établissements (collège et LP accueillant des 3ème de découverte professionnelle) ... ont fait du bricolage, au détriment d'autres dispositifs tels que le tutorat. La réponse devait être dans l'embauche de Services civiques, que nombre de collègues n'ont pas pu trouver faute de candidats.

Des établissements ont fait le choix de mettre exclusivement des AED sur ces missions, amputant par là-même leurs présences sur le terrain, au moment même de la disparition des CAE-CUI. Bref, c'est vraiment très tendu quand les équipes ont voulu mettre en place « Devoirs faits » et certains établissements ont même tout simplement renoncé devant la difficulté. Il est clair que les collègues sur lesquels le dispositif tient grâce aux vies scolaires ont besoin de postes, pour compenser les heures données. Des heures ou des 1/4 de postes sont arrivés très tardivement, mais pas pour tout le monde, et pas à la hauteur des besoins. Des besoins en formation, en matériel, en temps de concertation entre enseignants et vies scolaires se font jours.

Pour rappel, nous déplorons toujours les taux différents des HSE, qui vont rémunérer les collègues impliqués dans devoirs faits : les agrégés à 57,13 €, les certifiés à 39,31 €, les CPE et les professeurs documentalistes à 30,00 € et les AED à 15,99 € pour exactement le même travail.

De nombreux CPE ont passé des heures sur la mise en place de « Devoirs faits », en même temps d'ailleurs - autre nouveauté de cette rentrée - qu'ils étaient réquisitionnés pour les évaluations des 6ème. Cet empilement de nouveauté c'est fait au détriment d'autres missions, au moment où nous aurions bien eu besoin d'être disponibles pour accueillir et connaître correctement nos élèves.

Bref, ces nouvelles missions viennent remettre en lumière, pour de nombreux collègues, le problème des critères d'attributions des postes de vie scolaire. Plus rien n'est compréhensible et génère de l'inquiétude sur l'avenir. Les moyens provisoires de cette année vont-ils être renouvelés ? Pourrions-nous avoir une explication claire du nombre d'AED, et d'AP dont devrait être doté chaque établissement ? Ces précisions utiles nous aideraient vraiment à envisager l'avenir sereinement, à mieux gérer nos équipes et à rassurer les AED, AP, services civiques qui oeuvrent quotidiennement à nos côtés.

Les élus du Sgen-CFDT